

Nos collègues AESH accompagnent les élèves sur la base du temps maximal d'heures d'enseignement à savoir 24 h s'ils suivent un élève de primaire ou 31h s'ils suivent un élève dans le second degré. Ainsi, un contrat AESH dans l'Education Nationale s'organisait sur la base d'un temps incomplet dont la quotité maximale atteignait 75,2% (sur 39 semaines jusqu'alors).

Dans le Tarn, depuis près de 6 ans, la DSDEN pouvait proposer aux collègues AESH des contrats sur la base d'un 100%: la DSDEN avait en effet signé une convention avec l'association "handiloisirs" qui permettait d'utiliser le personnel de l'Education Nationale pour accompagner sur un temps périscolaire (centre aéré) les élèves qu'ils suivaient déjà sur le temps scolaire.

Indiquer désormais que le temps d'accompagnement ne peut plus être lissé sur 41 semaines signifierait que l'accompagnement ne peut plus s'effectuer QUE sur le temps d'enseignement (36 semaines), le reste des heures étant dédié au travail invisible.

**Une circulaire ministérielle qui implique la diminution de la quotité de travail (sauf à la condition de travailler plus...) serait-elle une avancée ?**

Ce sont dès lors 64 collègues AESH en CDI complet (100%) qui ont appris, la veille des vacances de Noël, que leur contrat serait modifié !

Trois options s'ouvrent à eux:- accepter des missions en plus (missions de référent de la circulaire n°2019-088 du 5/06/19) pour maintenir un 100%... sachant que les places sont chères car seulement 31 postes de cet acabit ont été créés dans le Tarn;

- accepter de passer d'un CDI à 100% à un CDI à 79,1% (le DASEN propose de maintenir pour autant les rémunérations des AESH à 100% jusqu'au 31/12/2020);
- mettre fin au contrat avec indemnités de départ (1/2 salaire par années de CDI) et chômage.Nos collègues AESH ont jusqu'au 20 janvier pour décider de leur avenir professionnel.

**Une circulaire ministérielle qui propose une augmentation de quotité de 3,9 % maximum serait-elle une avancée ?** Le nouveau texte indique que le temps de travail ne se répartit plus sur 39 semaines mais sur 41 semaines. De plus, elle reconnaît le travail dit invisible. Ainsi, les quotités de travail sont augmentées:- les collègues AESH qui suivent des élèves de primaire passent de 58,2% à 61,2% soit une augmentation de 45 euros brut/mois;

- les collègues AESH qui suivent des élèves dans le second degré passent de 75,2% à 79,1% soit une augmentation de près de 59 euros brut/mois.Rappelons tout de même que les contrats de l'Education Nationale pour les AESH ne permettent de les payer que jusqu'à 1205 euros brut...

**Une circulaire ministérielle qui remet en question l'accompagnement des élèves en situation de handicap serait une avancée ?** Le fait est que, avant cette circulaire, les élèves notifiés étaient suivis sur les temps scolaire et periscolaire par les mêmes personnes. Cantonner désormais l'accompagnement qu'au temps scolaire implique que le suivi de ces élèves en dehors de l'école se fera par une autre personne.La DSDEN dit espérer pour nos collègues AESH que les communes se saisissent de la question de "l'accompagnement des élèves en situation de handicap" pour qu'ils soient à même de se voir proposer un cumul d'emploi (que le DASEN acceptera) qui leur permettrait un salaire plus...décent.

**Quant à l'analyse de madame la secrétaire générale de considérer ce texte comme une avancée pour les AESH parce qu'elle augmenterait leur quotité de travail,**

**FO ne peut que rappeler qu'il semblerait que les personnels n'aient pas les mêmes valeurs aux yeux de notre Ministre,**

**la prime des DASEN passant de 49000 euros à 51000 euros...**

**FO est intervenu au cours de cette réunion pour signifier son désaccord sur la politique ministérielle**

**consistant à faire des économies sur le dos des collègues AESH ! FO a rappelé que les revendications de nos collègues AESH sont un vrai statut, un vrai salaire...**

**ce qui n'est absolument pas la finalité de cette circulaire ministérielle !**

**N'hésitez pas à nous saisir pour toute information et pour la défense de vos dossiers !FO est pleinement engagé dans la grève pour l'abandon du projet de la réforme de la retraite par points et appelle les collègues à se réunir, à discuter de la situation nationale tant sur le plan interprofessionnel que sur celui de l'Education Nationale et à décider de la grève jusqu'au**

**retrait de la réforme ! Faire reculer le gouvernement sur sa réforme des retraites, c'est créer les conditions pour obtenir satisfaction sur toutes nos revendications y compris celles des personnels AESH !**